



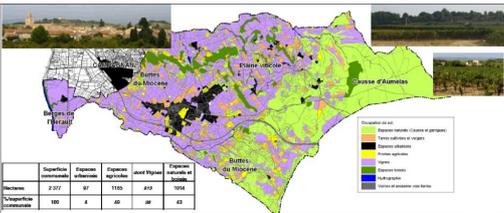
Commune De Saint Pargoire- Hérault- Elaboration du PLU



L'Etat initial de l'environnement

URBANISME, AMÉNAGEMENT DURABLE ET RESSOURCES NATURELLES

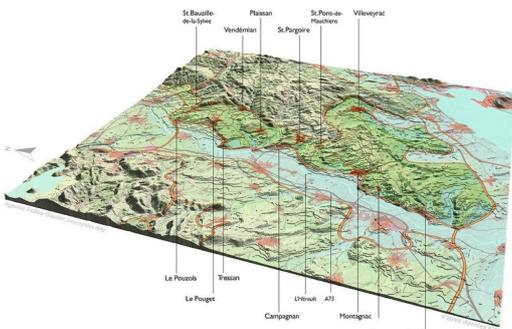
AGRICULTURE



Le PLU prévoira des mesures compensatoires afin de maintenir les biotopes présents sur le territoire (prescriptions architecturales, paysagères...).

Les projets de développement de l'économie et de la zone urbanisée permettent à la commune de mettre en œuvre sa politique en faveur du maintien et du développement agricole (restructuration foncière liée au projet de déviation, accompagnement pour de nouvelles installations, agro-tourisme...).

PAYSAGES

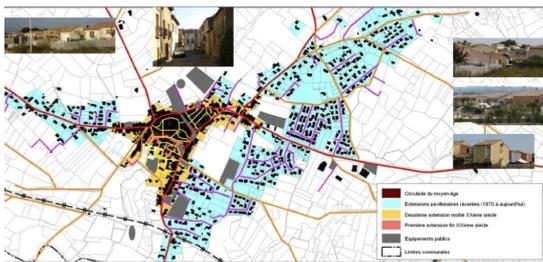


La commune fait parti d'un paysage riche et complexe de puechs et de petites plaines imbriquées qui s'allongent au pied des causses et garrigues d'Aumelas. Il domine les plaines viticoles de la vallée de l'Hérault, plus à l'ouest, et de l'étang de Thau, plus au sud. L'ensemble s'allonge sur près de 25 km parallèlement à l'Hérault, de l'A750 au nord (Gignac) à l'A9 au sud. Les grandes infrastructures ont préféré emprunter les plaines adjacentes, plus accueillantes, préservant ce long piémont. Une quinzaine de villages occupent le territoire.

Deux types d'enjeux existent sur la commune, de protection et de préservation.

- Protection des espaces agricoles et viticoles face à la poussée de l'urbanisation diffuse
- Protection contre le mitage, confortement des centralités
- Protection du petit patrimoine construit
- Protection des centres bourgs : confortement à l'occasion des extensions
- Protection des terres agricoles alentours, revalorisation du patrimoine bâti
- Requalifier les traversées des bourgs par la route principale
- Arrêt de l'urbanisation linéaire
- Requalification plus urbaine des linéaires routiers déjà urbanisés
- Mise en valeur des entrées de villes
- Préservation des dernières coupures d'urbanisation
- Favoriser les déplacements doux abandonnés au profit de l'automobile

URBANISME



L'ENJEU majeur de ce PLU sera de retrouver de la cohésion dans l'urbanisation de la commune, regroupée au niveau du cœur historique, et de la cohérence territoriale entre les extensions et le cœur historique. A fortiori, afin de limiter la perte d'identité liée à la proximité de l'Agglomération Montpéliéraine, ce PLU se devra de limiter l'ouverture à l'urbanisation.

Tant physiquement qu'idéologiquement, le centre historique de la commune doit faire l'objet au travers de ce PLU d'une démarche de préservation qui passe par sa rénovation, son réaménagement en vue d'un usage en tant que support de sociabilité pour l'ensemble de la population de la commune.

Le PLU, au travers des orientations d'Aménagement et de Programmation devra générer des formes urbaines qui permettront de recréer une histoire continue entre urbanisme économique et urbanisme historique.

Implantations, forme de bâti, dimensions d'ouverture et qualité architecturale, aménagements extérieurs sont autant de points à qualifier au travers du PLU et notamment à cet endroit de la commune, car il s'agit de préserver l'entrée de ville la plus qualitative.

Le PLU se devra de conserver l'échelle de ses extensions, tout en veillant à épaissir sur certaine parcelle l'urbanisation afin d'obtenir une densité relativement viable en entrée de ville par la route de Campagnan dont il serait dommageable d'avoir une extension continue en linéaire.

PATRIMOINE NATUREL

CODE	NOM	POPULATION				ÉVALUATION DU SITE			
		Résidente	Migr. Nidific.	Migr. Hivern.	Migr. Étape	Population	Conservation	Isolément	Globale
A255	<i>Anthus campestris</i>	Présente				C 2% > 0%	B Bonne	C Non-isolée	B Bonne
A215	<i>Bubo bubo</i>	1 couple(s)				C 2% > 0%	B Bonne	C Non-isolée	B Bonne
A080	<i>Circus gallicus</i>	Présente				C 2% > 0%	B Bonne	C Non-isolée	B Bonne
A084	<i>Circus pygargus</i>	Présente				C 2% > 0%	C Moyenne	C Non-isolée	C Moyenne
A231	<i>Coracias garrulus</i>	5-10 couple(s)				C 2% > 0%	B Bonne	C Non-isolée	B Bonne
A379	<i>Emberiza hortulana</i>	Présente				C 2% > 0%	B Bonne	C Non-isolée	B Bonne
A095	<i>Falco naumanni</i>	1-10				A	B	B	très bonne
A339	<i>Lanius minor</i>	5-10 couple(s)				100% > 15%	B Bonne	B Marginale	B Bonne
A246	<i>Lullula arborea</i>	Présente				C 2% > 0%	B Bonne	C Non-isolée	B Bonne
A073	<i>Milvus migrans</i>	Présente				C 2% > 0%	C Moyenne	C Non-isolée	C Moyenne

Dans les enjeux à prendre en compte dans le PLU, il apparaît clairement la nécessité de réduire l'impact humain sur les zones de vie et de nidification en parties agricoles et naturelles, notamment en évitant des installations clairsemées d'habitat dans ces milieux.

Au niveau des haies, bosquets et alignements de platanes qui constituent l'habitat des plus petits oiseaux répertoriés, il apparaît que le classement en Espace Boisé Classé des alignements de platanes, mais aussi une réglementation quant à un taux de plantations à la parcelle bâtie (traitement des clôtures notamment) peuvent s'avérer des mesures de protection ainsi que compensatoire à la conservation de la biodiversité.

Zone Naturelle d'Intérêt Floristique et Faunistique